

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 20161221\_1 du 21 décembre 2016**

Direction des Finances

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 15 décembre 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Anne PASTUREL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 34

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 1

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

**PRÉSENTS :**

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAINE - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

**ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :**

Jean-Philippe MOLINS pouvoir à Alain GODARD

**Objet : Budget primitif 2017 - Budget général**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1, L.2311-2, L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 05/12/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le Budget Primitif 2017 dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	25 990 033	27 328 878
Mouvements d'ordre	1 456 667	117 822
TOTAL	27 446 700	27 446 700

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	5 133 911	3 694 144
Mouvements d'ordre	16 900	1 456 667
TOTAL	5 150 811	5 150 811

MONTANT GLOBAL	32 597 511	32 597 511
----------------	------------	------------

Je vous rappelle que ce budget est présenté et voté par chapitre par l'Assemblée Délibérante selon ce choix.

La présentation complémentaire au cours de cette séance de Conseil municipal permet d'analyser l'équilibre de ce budget 2017, ce qu'en sont les ressources, leur emploi et leur évolution.

Après avoir examiné le budget de manière détaillée, je sollicite votre approbation sur ce budget primitif 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Joëlle SECHAUD - Jérémie FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Jérémie BLOT - Bertrand MANTELET - Jean-Philippe MOLINS

**APPROUVE** le budget primitif 2017.

**APPROUVE** les documents annexés au budget.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présent délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le :	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Le Maire, François-Noël BUFFET	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille seize, le vingt et un décembre**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**François-Noël BUFFET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*